

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13 +	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

**Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Eliane BARREILLE**

Date de convocation
18/05/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_05\_B6\_01

**Programmation annuelle 2017 annexe à la convention de partenariat  
entre le PNR Verdon et la Société du Canal de Provence**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020

Vu la loi du 5 avril 1923 relative au développement des irrigations et à l'amélioration de l'alimentation publique dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse, au moyen des eaux du Verdon,

Vu le décret n°63-509 du 15 mai 1963 portant concession des travaux de construction du canal de Provence et d'aménagement hydraulique et agricole du bassin de la Durance,

Vu le Code Rural

Vu le Code de l'Environnement, articles L333-1 à 333-3 définissant la politique des parcs naturels régionaux et l'article R333-14 qui précise que « des conventions particulières pourront être établies avec les différents partenaires concourant à l'action du Parc ou concernés par la mise en œuvre de la Charte »

Considérant les statuts modifiés de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la région provençale du 20 juin 2006,

Vu la convention de partenariat entre le PNR Verdon et la Société du canal de Provence, validée par le comité syndical du 3 juin 2014 pour la période 2014-2020 ;

Considérant que cette convention cadre prévoit la mise à jour chaque année de la programmation annuelle et de son annexe financière,

Le Président expose aux membres du bureau le programme d'actions et annexe financière actualisés 2017

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du bureau :

- approuvent le programme d'actions et annexe financière 2017 tels que présentés et annexés à la présente délibération,
- approuvent l'élargissement du périmètre de la convention aux communes adhérentes au syndicat mixte au titre de la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau »,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour le bureau

  
Président  
**Bernard CLAP**

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13 +	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

**Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Eliane BARREILLE**

Date de convocation
18/05/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_05\_B6\_02

**Convention avec la Société du Canal de Provence et la DLVA**

Vu la Code Général des Collectivités Locales,  
Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la convention cadre de partenariat entre le PNR Verdon et la Société du Canal de Provence (S.C.P.) dont les objectifs partagés sont de

- Gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau
- Préserver la qualité des eaux du Verdon
- Accompagner le développement durable du territoire du Parc
- Faire vivre le partenariat entre le PNRV et la SCP

Vu la délibération du Bureau en date du 31 mai 2017 validant le programme opérationnel pour la période 2017-2020.

Le Président expose le projet de convention tripartite entre le PNR Verdon, la S.C.P. et :

- ✓ la DLVA pour un projet de réhabilitation de la station d'épuration d'Allemagne en Provence - Coût prévisionnel des travaux : 692 263€ HT- Participation SCP : 116 358 €

Les coûts des travaux et la participation de la SCP sont donnés à titre indicatif et pourront varier en fonction du montant réel des travaux (suite aux appels d'offres lancés par les porteurs de projet) et de la confirmation des cofinancements sur chacun des projets.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le projet de convention tripartite tel que présenté ;
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13 +	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

**Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Eliane BARREILLE**

Date de convocation
18/05/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_05\_B6\_03

**Convention de partenariat avec l'Agence de Développement Touristique 04**

Vu la Code Général des Collectivités Locales,  
Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant la fermeture du sentier des pêcheurs situé sur la commune de la Palud sur Verdon depuis le 31 mars 2017

Considérant que ce sentier faisait partie des itinéraires emblématiques du Parc naturel régional du Verdon et qu'il était fréquemment conseillé par les offices de tourisme du territoire à destination d'une clientèle familiale et sa promotion largement relayée par un nombre important de médias et de réseaux sociaux

Conscient des enjeux de cette situation au regard de l'importance du sentier sur l'offre touristique du Parc naturel régional du Verdon, les collectivités partenaires ont imaginé plusieurs solutions :

- Une communication forte sur la fermeture du sentier auprès des différents prescripteurs de l'offre ;
- L'installation d'un panneau d'information signalant l'offre de randonnée sur les Gorges du Verdon et pouvant se substituer au sentier des pêcheurs en évitant les reports de fréquentation sur les sites sensibles à proximité dont la réserve de Saint-Maurin ;
- **La création d'une carte en vente dans les offices de tourisme ou autres réseaux de distribution pour valoriser les itinéraires de randonnée concernant les communes du projet de Grand Site des Gorges du Verdon en alternatives de randonnée ;**
- La recherche d'une solution adaptée pour les activités de canyon qui sera construite avec les professionnels concernés ;

Il est ainsi proposé une convention de partenariat avec l'Agence de Développement touristique des Alpes de Haute Provence qui possède des compétences internes pour réaliser la carte de randonnée.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le partenariat avec l'ADT 40 dans le cadre de la réalisation de cette carte randonnée
- autorisent le Président à signer et mettre en œuvre la convention ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le 31/05/2017 et l'an susdits  
suivent les signatures  
Pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

**Le Président  
Bernard CLAP**

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13 +	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

**Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Eliane BARREILLE**

Date de convocation
18/05/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_05\_B6\_04

**Dispositif écocardes : convention avec la commune de St Julien le Montagnier**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020.

Depuis 2010 la commune de St Julien le Montagnier et le Parc du Verdon s'engagent dans un partenariat qui associe les agents des plages de Saint Julien aux écocardes du Parc.

Ce partenariat prévoit notamment une participation des agents de St Julien à la formation des écocardes, un encadrement par le coordinateur des écocardes et par le chef de l'équipe Sud, le prêt d'uniformes d'écocardes, la mise en œuvre des protocoles de comptages, la remise d'un rapport des écocardes à la commune en fin de saison, etc.

Il est proposé de renouveler ce partenariat pendant l'été 2017 qui est sans incidence financière entre les deux parties.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le projet de convention avec la commune de Bauduen telle que présentée,
- autorisent le Président à émettre le titre de recettes à l'encontre de la commune de Bauduen,
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
**Bernard CLAP**



L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13 +	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

**Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Eliane BARREILLE**

Date de convocation
18/05/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_05\_B6\_05

**Convention de partenariat avec Radio Verdon 2017**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu les conclusions du travail mené sur la définition d'une nouvelle stratégie de communication ;

Au travers d'un partenariat qui nous lie par convention depuis maintenant plus de 6 ans, Radio Verdon nous permet de toucher la population quasiment sans délai et sans intermédiaire.

Ce partenariat permet d'une part, d'assurer une présence du Parc sur les fréquences de Radio Verdon en donnant la parole à l'ensemble de ses constituants (citoyens, élus, entrepreneurs, associations, partenaires...). Et d'autre part, de contribuer à la pérennité d'une radio associative génératrice d'emploi, et média incontournable sur le territoire. Depuis maintenant 3 ans, une émission hebdomadaire « l'écho du Parc » est diffusée 2 fois par semaine sur chaque antenne.

Il est donc proposé aux membres du Bureau une nouvelle convention de partenariat pour 2017 pour un coût de 3000 €.

Le montant de la convention inclut le travail du journaliste, le temps de préparation et d'enregistrement, la diffusion, la sauvegarde et la mise en ligne des émissions sur le site internet de Radio Verdon.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 du syndicat mixte ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau,

- approuvent la convention de partenariat avec l'association Radio Verdon pour l'année 2017 telle que présentée ;
- autorisent le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an sus-dits

Suivent les signatures

Pour extrait, conforme

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le



L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13 +	14
Total des voix : 17		

**Etai<sup>ent</sup> présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

**Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Eliane BARREILLE**

Date de convocation
18/05/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_05\_B6\_06

**Les tours du Verdon – GR de Pays®-animation-2017 - Modification du plan de financement**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du Bureau en date du 25 janvier 2017

Dans le cadre de la stratégie du programme espace valléen « Voir le Verdon en Grand ! » plusieurs opérations d'investissement sont prévues afin de structurer l'itinérance pédestre. Parmi ces opérations, figurent la création de 9 GR de Pays (aménagement, signalétique, mise en sécurité, balisage...).

Lors du comité de pilotage « Espace valléen » en date du 14 décembre 2016, les partenaires financiers ont validé le plan d'actions 2017 en permettant au Parc du Verdon de déposer un dossier lié au financement de l'ingénierie nécessaire à au déploiement et à la promotion de ce réseau d'itinérance nouvelle. Les dépenses prévues sont les suivantes

- ingénierie « technicien de randonnée » du Parc à hauteur de 0,5 ETP en 2017 (de janvier à décembre 2017),
- outils de promotion de la randonnée et de l'offre d'itinérance nouvelle (carte du réseau des GR de pays) en lien avec les outils existants tels que chemin des parcs.

Ce dossier concernera prioritairement les itinéraires prévus d'être développé en 2017 dans le secteur SUD du Parc : tour du lac d'Esparron, tour du lac de Saint Croix et tour des balcons du Verdon.

Une demande similaire sera effectuée pour les itinéraires du secteur NORD dans un deuxième temps et ce pour le compte de l'année 2018.

**Dans le cadre d'un accord récent entre l'Etat et la Région sur un certain nombre de décroissements possibles de crédits sur les espaces valléens, le plan de financement de cette opération est modifié comme suit :**

**Coût total TTC : ..... 31 750 €**  
Etat-FNADT CIMA (80%) ..... 25 400 €  
Autofinancement (20%) ..... 6 350 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que mentionnés ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le



004-250401072-20170531-DEL17\_05\_B6\_06B-D



L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13 +	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

**Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Eliane BARREILLE**

Date de convocation
18/05/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_05\_B6\_07

**Remboursement par le réseau interparcs PACA**

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu le budget 2017 du syndicat mixte ;

Dans le cadre du réseau inter parcs PACA, le Président propose aux membres du Bureau de :

- de rembourser Pierre Vétillard des frais de carburant qu'il a dû avancer pour le véhicule de fonction mis à sa disposition et pour un montant de 30,18 €
- de solliciter le remboursement des frais de déplacement de Pierre Vétillard par l'association du réseau interparcs pour 304,25 € et 30,18 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à rembourser Pierre Vétillard des frais de carburant pour 30,18 € TTC sur présentation du justificatif.
- Autorisent le Président à solliciter le remboursement des frais tels que présentés auprès de l'association réseau des parcs de PACA pour 30,18 € et 304,25 €
- Autorisent le Président à émettre les mandats et titres de recettes correspondants,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
Bernard CLAP



**L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13 +	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

**Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Eliane BARREILLE**

Date de convocation
18/05/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_05\_B6\_08

**Adhésions du Parc du Verdon au réseau ALPARC et à l'association Observatoire des Galliformes de Montagne**

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu le budget 2017 du syndicat mixte ;

Vu la délibération du Bureau en date du 23 octobre 2014 par laquelle les membres du Bureau ont décidé d'adhérer au réseau Alparc à compter de l'année 2014, pour un coût de 1500 € / an ;

Vu la délibération du Bureau en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014 par laquelle les membres du Bureau ont décidé d'adhérer à l'association Observatoire des Galliformes de Montagne à compter de l'année 2014, pour un coût de 950 € / an ;

Compte tenu du contexte financier et dans un souci de réduction des charges de fonctionnement de la structure, le Président propose aux membres du Bureau de ne pas renouveler à compter de l'exercice 2017 ces deux adhésions ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de ne pas reconduire l'adhésion du Parc du Verdon au Réseau ALPARC et à l'association Observatoire des Galliformes de Montagne, à compter de l'exercice 2017.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Le Président  
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-sept, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13 +	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

**Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

**Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

**Eliane BARREILLE**

Date de convocation
18/05/2017

**Ont donné pouvoir :**

**Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Antoine FAURE

Délibération n°  
DEL17\_05\_B6\_09

**TARIFS DE VENTE DES OUVRAGES, OBJETS ET PRODUITS VENDUS  
PAR LE PARC DU VERDON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la régie de recettes mise en place par délibération du comité syndical en date du 22 mars 199, modifiée par délibération du comité syndical du 9 juillet 2008 ;

Considérant que le comité syndical a, par les délibérations suscitées, chargé le Bureau de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes ;

Le Président propose de rajouter dans les produits vendus par le Parc la carte de randonnée des Gorges du Verdon réalisée en coédition entre le Parc et l'ADT 04.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de vendre les produits listés ci-dessous notamment par le biais de la régie de recettes et d'en fixer les prix de vente tel que suit :

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 10
Guide du sentier découverte de Blioux	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier botanique d'Esparron de Verdon	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier découverte de Chateauneuf les Moustier, à la Palud	4,00 €	/
Guide du Sentier du Lézard au Point Sublime à Rougon	4,00 €	/
Guide de la Route du Gypse, de Riez à St Jurs	4,00 €	/
Guide Sur les Chemins du Patrimoine	5,00 €	30,00 €
Guide « un site, une histoire, Les Salles »	4,00 €	/
Le Guide découverte « Par les Chemins du Parc du Verdon »	13,60 €	96,70 €
Découverte des Gorges – A. Collomp	12,20 €	/
Histoire des Gorges – Cru	18,30 €	/
Mémoire et paysages du Verdon – Fedensieu / Moulin	22,00 €	150,00 €

... / ...

La Flore du Verdon	20,00 €	/
Guide Dakota « Que faire »	12,80 €	/
Carte IGN	7,00 €	49,00 €
Fiches Randonnées	0,90 €	5,00 €
Guide Dakota « Balades Nature »	13,49 €	
« Voir Grand » (Panorama des Grands Sites)	9,00 €	/
« Parcs naturels régionaux, une autre vie s'invente ici »	29,50 €	/
Ecotourisme en région PACA – guide le petit futé	9,95 €	/
Des paysages et des hommes	29,00 €	/
Stylo en bois	3,00 €	20,00 €
Porte-clés en bois	3,00 €	20,00 €
Casquette	7,00 €	50,00 €
Ouvrage « semences de Kokopelli »	55,00 €	/
Revue VERDONS	12,00 €	/
Carnet de 10 timbres à l'effigie des parcs naturels régionaux	8,90 €	/
Classeur Lou grand Libre	49,00 €	/
Verdon d'autres visages (Biotope éditions)	34,50 €	/
Carte postale	0,50 €	3,50 €
Bouteille de jus de fruits « les vieilles branches du Verdon » 1 l.	3,00 €	/

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 5
Safran – Harmony Guis – 0,25 g	10,00 €	47,50 €
Safran – Guy Mombel – 0,25 g	12,00 €	55,00 €
Safran – Bruno Carron – 0,50 g	16,00 €	70,00 €
Miel – Georges Huet – 250 g	5,00 €	22,50 €
Miel – Pozzoni – 250 g	4,80 €	22,00 €
Plantes aromatiques – Isabelle Ruffo	3,00 €	12,50 €

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 3
Vin bio AOP Pierrevert – bouteille de 75 cl	7,00 €	20,00 €

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 50
Carte « Randonnées dans les Gorges du Verdon »	4,00 €	140 € (le lot)

- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

